

**Brütsch/Rüegger Metals SA**  
Althardstrasse 83 · 8105 Regensdorf, Suisse  
Téléphone +41 44 871 34 34  
info@brr.ch · www.brr.ch

Mai 2023

### **Information client Règlement RoHS ((UE) 2011/65 ou 2015/863)**

Les règlements susmentionnés servent à limiter l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les appareils électriques ou électroniques. Si vous fabriquez des produits pour d'autres secteurs industriels avec notre matériel, la directive RoHS ne s'applique pas.


Nos produits sont conformes à la directive RoHS, qui autorise entre autres les alliages suivants (liste non exhaustive)

- Le plomb en tant qu'élément d'alliage de l'acier dans une proportion allant jusqu'à 0,35% en poids. Tous les aciers de décolletage de notre assortiment répondent à cette exigence.
- Le plomb en tant qu'élément d'alliage du cuivre dans une proportion allant jusqu'à 4 % en poids. Tous les alliages de bronze de notre gamme répondent à ces exigences, à l'exception suivante : le matériau CuSn7ZnPb (2.1090) contient en moyenne 6% de plomb.
- Pour le matériau CuSn7ZnPb, il est stipulé que l'utilisation de plomb est autorisée dans les coussinets et les bagues en bronze au plomb. Ce matériau ne peut donc être utilisé que pour les coussinets et les bagues dans le segment industriel des appareils électriques et électroniques concerné par la directive RoHS.

Nous espérons que cette lettre d'information vous a permis de prendre conscience de la responsabilité qui est la nôtre vis-à-vis de la réglementation ((UE) 2011/65 ou 2015/863) et nous vous remercions d'en prendre connaissance et de faire confiance à Brütsch/Rüegger Metals.

Meilleures salutations

Brütsch/Rüegger Metals SA



Patrick Epp  
Directeur général



Diego Kuhn  
Directeur adjoint